

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, risques Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont tél.: 04 50 33 77 13 marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr Annecy, le 5 décembre 2016

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 14 novembre 2016

Le 14 novembre 2016, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guillaume DOUHERET, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie (point 1), puis de M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires (points 2 à 4).

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine

M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires

M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

M. Bernard MOGENET, président de la FDSEA

M. Paul DUCRUET, représentant de la confédération paysanne

Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale

M. Philippe ARPIN, directeur de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie

M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie

Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

M. Jean-François LAFITTE, directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Personnes excusées ou absentes :

M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental

Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond

M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières (pouvoir à M. RANNARD)

M. le président de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie

M. le président des Jeunes agriculteurs

M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc

M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie M. le président de la chambre interdépartementale des notaires Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO (pouvoir à M. ALEXANDRE)

Autres participants:

Mme Caroline GARY, conseillère aménagement à la chambre d'agriculture M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)

Mme Isabelle FORTUIT, DDT, adjointe au chef du SAR

 $\label{eq:main_substitute} \begin{tabular}{ll} Mme & Marie Agnès LAFONT, DDT-SAR, responsable de la cellule planification \\ Mme & Claire PARA-DESTHOMAS, DDT-SAR, chargée d'études à la cellule \\ \end{tabular}$

planification

Mme Céline FRICHET, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification Mme Anne-Lise GOUMON, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification

Etaient également présents :

M. Christian ROPHILLE, maire de Saint-Martin-Bellevue (point 1)
M.Eric ROSAY, maire de Dingy-en-Vuache (point 2)
Mme Catherine JULLIEN-BRECHES, maire de Megève, M. Patrick PHILIPPE, adjoint à l'urbanisme, M. Ange SARTORI, urbaniste (point 3)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Dingy-en-Vuache

Mme Fortuit présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet.

Discussion

M. le maire prend bonne note des remarques de la DDT, notamment celles portant sur :

- les annexes en zone agricole : M. le maire explique que la commune a voulu autoriser les propriétaires de bâtiments d'habitation qui se retrouvent en zone agricole à construire une annexe ; il n'en reste pas moins qu'elles doivent être accolées au bâtiment principal, afin de respecter le principe de la loi montagne d'urbanisation en continuité ;
- la trame verte entre Bloux, Morennes et Jurens : M. le maire explique qu'il s'agit d'une erreur d'écriture du rapport de présentation et que, le secteur comportant une exploitation agricole, il ne peut pas être doté d'un zonage A corridors ;
- la zone humide de « Duvernay-est » : il dit n'en avoir pas eu connaissance.

Concernant les zones humides, Mme Breton rappelle qu'un groupe de suivi départemental valide chaque année l'actualisation de l'inventaire. Elle indique que des critères sont utilisés pour déterminer le caractère « humide » d'une zone. M. Alexandre constate qu'une meilleure communication sur ce sujet est nécessaire.

M. Jacquard, relayant la demande d'un maraîcher, estime que le règlement de la zone Acor, qui prévoit l'implantation de nouvelles serres agricoles à moins de 10 m de serres existantes, est trop restrictif. M. Ducruet demande qu'à Jurens des secteurs Acor soient classés en A. Dans les deux cas, M. le maire indique que les dispositions prévues dans le PLU sont le résultat d'une concertation menée avec les exploitants et qu'elles répondent à leurs besoins.

M. Jacquard fait remarquer que, dans le document graphique, certains espaces boisés classés correspondent à des parcelles cultivées. M. le maire fera corriger cette erreur.

M. Arpin demande que les clôtures soient interdites dans le corridor qui longe l'autoroute A40. M. le maire pense que ce ne serait pas conforme au code rural.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de Dingy-en-Vuache arrêté et réceptionné, Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable.

Le secrétaire général de la préfecture, Le directeur départemental des territoires,